



AFP - Infos Françaises
mardi 5 mai 2026 - 17:05:28 UTC 298 mots

France: renvoyé de l'université pour s'être attribué une fausse "Médaille d'or de philologie"

Strasbourg, 5 mai 2026 (AFP) - Un professeur de lettres, accusé de s'être créé de toutes pièces une médaille d'or internationale, a désormais interdiction de travailler dans l'enseignement supérieur en France du fait d'une sanction disciplinaire, a indiqué mardi l'Université de Besançon (est).

Florent Montclair, né en 1970, est accusé de s'être prévalu d'une "Médaille d'or de philologie", censée être l'équivalent du prix Nobel dans cette science du langage, mais qui était vraisemblablement une supercherie montée par lui-même.

Il est sous le coup d'une enquête du parquet de Montbéliard (est) pour faux, usage de faux, escroquerie et usurpation de titre.

La justice s'intéresse également à un soi-disant doctorat qu'il aurait obtenu dans une université américaine à l'existence douteuse, soupçonnée d'être également une coquille vide inventée par l'intéressé.

Depuis le 7 avril, M. Montclair est sous le coup d'une sanction disciplinaire qu'il n'a pas contestée, et qui est désormais définitive, a précisé à l'AFP l'Université Marie-et-Louis-Pasteur de Besançon, qui l'employait.

Il lui "est interdit d'exercer ses fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement public d'enseignement supérieur".

L'enseignant "n'exerce donc plus aucune fonction au sein de l'université" où il était affecté depuis plus de 20 ans, a précisé la directrice adjointe de la communication de l'université, Mathilde Dehestru.

Ce renvoi de l'université lui a fait automatiquement réintégrer, "très récemment", les effectifs de l'Éducation nationale, où il enseignait auparavant, a indiqué de son côté un porte-parole du rectorat de l'académie de Besançon.

Un "processus d'évaluation" des faits pouvant lui être reprochés a été lancé par l'Éducation nationale, et pourrait "peut-être" aboutir là aussi à des mesures disciplinaires.

À ce stade, il n'a pas été réaffecté à un collège ou lycée, les services académiques étant "en train d'analyser son dossier", a ajouté ce porte-parole.

© 2026 AFP - Infos Françaises. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20260505-AFPA-260505170528x2iw636h30